

Fiche de Données de Sécurité

KERALASTIC T comp. B

Fiche du 16/6/2009, revision 3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: KERALASTIC T comp. B

Type de produit et emploi: Durcisseur pour adhésifs et joints époxy-polyuréthane

Fournisseur:

MAPEI S.p.A. - Via Cafiero, 22 - 20158 Milan - ITALIE

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:

MAPEI S.p.A - Tel. +(39)02376731


Centre Antipoison - Hôpital Niguarda - Milan - Tel.(39)(2)66101029


Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Propriété / Symboles:

 Xn Nocif

 Xi Irritant

 C Corrosif

R Phrases:

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le produit est nocif en cas d'exposition aiguë et présente des risques graves pour la santé s'il est avalé ou mis en contact avec la peau.

Le produit est corrosif et, en cas de contact avec la peau, provoque des brûlures, détruisant toute l'épaisseur du tissu cutané.

En cas de contact avec la peau, le produit peut provoquer une sensibilisation cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

30% - 40% 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

N. 67/548/CEE 612-067-00-9 CAS: 2855-13-2 EC: 220-666-8

Xn,Xi,C; R21/22-34-43-52-53

15% - 20% 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

N. 67/548/CEE 603-069-00-0 CAS: 90-72-2 EC: 202-013-9

Xn,Xi; R22-36/38

15% - 20% alcool benzylique

N. 67/548/CEE 603-057-00-5 CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9

Xn; R20/22

5% - 7% oxydipropyl-dibenzoate

Fiche de Données de Sécurité KERALASTIC T comp. B

CAS: 27138-31-4 EC: 248-258-5
N; R51-53

1% - 2.5% bis[(diméthylamino)méthyl]phénolo
CAS: 71074-89-0 EC: 275-162-0
C; R34

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas de contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante en gardant les paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes. Protéger ensuite les yeux avec une gaze stérile ou un mouchoir propre secs. CONSULTER UN MEDECIN.

N'utiliser aucun type de collyres ou de pomades avant d'avoir effectué une visite médicale ou sans l'avis d'un ophtalmologue.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Administrer de l'eau avec du blanc d'oeuf; ne pas administrer de bicarbonate.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. APPELER UN MEDECIN.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:

Eau, CO₂, Mousse, Poudres chimiques en fonction des matériaux menacés par l'incendie.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques de combustion:

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

Les fumées peuvent contenir de l'oxyde d'azote.

Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Précautions au niveau de l'environnement:

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Aucune en particulier.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage:

Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Fiche de Données de Sécurité KERALASTIC T comp. B

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Conditions de stockage :

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres AK2 (EN 141).

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres AK2 (EN 141).

Protection des mains:

Utiliser des gants de caoutchouc de protection.

L'utilisation de gants en LLPDE (0,06mm), en nitrile (0,4mm) ou en butyle (0,5mm) est conseillée. Les gants en latex sont déconseillés.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui protègent entièrement la peau.

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

TLV des substances contenues:

Aucune

Contrôler l'exposition des substances au regard des valeurs limites d'exposition à ne pas dépasser, selon les réglementations locales.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:	liquide
Couleur:	marron
Odeur:	ammoniaque
pH:	10.5-11.5

Fiche de Données de Sécurité KERALASTIC T comp. B

Point de fusion:	== °C
Point d'ébullition:	127 °C
Point éclair:	56 °C
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Auto-inflammabilité:	>400 °C
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.):	1.0 - 7.0
Propriétés comburantes:	N.A.
Pression de vapeur:	0.2 kPa (23°C)
Densité relative:	0.92 g/cm ³ (23°C)
Hydrosolubilité:	partiellement soluble
Liposolubilité:	soluble
Viscosité :	30 mPa.s (23°C)
Densité des vapeurs:	3.6

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de réducteurs forts.

Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, de substances organiques halogénées, de peroxydes et d'hydroperoxydes organiques, d'agents d'oxydation forts.

Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies de pénétration:

Ingestion: Oui

Inhalation: Oui

Contact: Oui

Renseignements toxicologiques sur le produit:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

DL50 orale/ratto: 1030 mg/kg

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Corrosif. En cas de contact, provoque des brûlures.

Oeil:

Le contact direct peut causer de lésions oculaires graves.

Pouvoir sensibilisant:

Possible, en cas de plusieurs contacts

Cancérogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Fiche de Données de Sécurité KERALASTIC T comp. B

Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations:

La prédisposition à l'irritation et la sensibilisation de la peau varie d'un individu à l'autre.

Sur une personne sensibilisée, la dermatite allergique pourrait n'apparaître qu'après plusieurs jours ou semaines de contact fréquents et prolongés.

Pour ce motif le contact avec la peau doit être soigneusement évité, même si le produit est faiblement irritant. Une fois sensibilisé, le sujet exposé même à de faibles quantités de produit, peut être victime d'œdème et d'érythème.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodegradabilité: il n'y a pas de données disponibles sur la préparation.

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Liste des substances contenues dangereuses pour l'environnement et relative classification:

30% - 40% 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

N. 67/548/CEE 612-067-00-9 CAS: 2855-13-2 EC: 220-666-8

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

5% - 7% oxydipropyl-dibenzoate

CAS: 27138-31-4 EC: 248-258-5

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

Dispositional de produit non durci (EC code): 08 04 09

Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N. ONU: 2735

RID/ADR: 8, III

QUANTITE LIMITEE (3.4.6. ADR e 3.4.2. IMDG)

Maritime (IMO/IMDG): 8, III

Dangerous goods in limited quantities

MAR/POL 73/78, pièce jointe III: Non

Aérien (ICAO/IATA): 8, III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Symboles:

C Corrosif

R Phrases:

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

Fiche de Données de Sécurité

KERALASTIC T comp. B

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S Phrases:

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

Istituto Superiore di Sanità - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

ACGIH - Threshold Limit Values - 2004 edition

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Text of R phrases referred to under heading 3:

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Paragraphs modified from the previous revision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiche de Données de Sécurité
KERALASTIC T comp. B